







## Consultations de Primo-Préscription de chimiothérapie orale

-  Optimiser l'efficacité
-  Améliorer la sécurité
-  Valoriser le temps passé



## Objectifs et particularités de la CPP

- «Traitement oral» Implication du patient primordiale
-  Assurer l'observance
  -  Maximiser l'adhérence




## «Traitement oral» Traitement hors les murs de l'hôpital

-  Prévenir et éviter :
  - les interactions médicamenteuses
  - les interactions avec l'alimentation
  - les interactions avec phytothérapie et compléments alimentaires
-  Informer et former sur les effets indésirables :
  - comment les reconnaître / comment les gérer



## Enjeux de la CPP



-  Dans le cadre légal, la CPP permet de valoriser :
  - Le temps médical nécessaire à la réalisation de celle-ci
  - L'intervention d'autres professionnels de santé dans le cadre d'une consultation pluri-professionnelle :
    - Pharmacien clinicien pour :
      - Éducation thérapeutique à visée d'amélioration de l'observance / adhérence
      - Conciliation médicamenteuse et alerte / gestion des interactions médicamenteuses
      - Revue des co-traitements non médicamenteux (plantes / compléments)


## Financement de la CPP



-  Consultation médicale :
  - Cotation classique CS
-  Consultation de Primo-Préscription :
  - Cotation classique CS
  - Saisie de la consultation dans FICHSUP par médecin DIM +++
    - Compte-Rendu de consultation rédigé par le ou les intervenant(s)
  - Financement annuel en année N de l'activité de CPP de l'année N-1 à hauteur de 45 € par CPP
  - Financement de la CPP S'AJOUTE à la CS



## CPP = VALORISATION

-  Valorisation et Reconnaissance
  - Temps médical nécessaire
  - Intervention éventuelle d'autres professionnels de santé
    - Développement de la pharmacie clinique (CAQES)
  - Rôle du médecin DIM : pivot du développement de la CPP